

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 20 E 21 DI DICEMBRE DI
2023

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023

2023 / E7/083

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MARIE-ANNE
PIERI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Filière ovine

Merci Madame la Présidente,

Merci Madame la Conseillère, pour cette question.

La filière ovine corse est au cœur des préoccupations de l'ODARC et j'ai plusieurs fois eu l'occasion de le souligner dans cette Assemblée.

Aujourd'hui encore, avec l'implication forte de l'ODARC dans le cadre de la crise engendrée par la fièvre catarrhale et la mise en place d'une aide exceptionnelle à la reconstitution des cheptels touchés. En effet, alors que la situation était bloquée et que l'Etat au niveau national se refusait d'activer le régime d'aide exempté permettant le financement du renouvellement des animaux morts, c'est la Collectivité de Corse qui a décidé de mobiliser ce régime d'aide et ainsi venir en cofinancement des crédits Etat pour que les éleveurs puissent être indemnisés en dehors du régime « de minimis » et à la juste valeur de leurs pertes.

Il me semble également utile de rappeler le doublement de l'aide ovine du 1er pilier de la PAC pour les éleveurs en AOP Brocciu à l'initiative de l'ODARC.

De même, l'ODARC encourage toutes les opérations visant à l'autonomie alimentaire des cheptels avec notamment la mise en place du plan protéique et du plan d'investissement exceptionnel

d'amélioration de la gestion des ressources pastorales avec le financement de tracteurs même à chenilles, équipés de gyrobroyeurs.

Des travaux en matière de recherche sont également engagés sur la station d'expérimentation de l'ODARC à Altiani, que ce soit sur la qualité fine du lait et sur la capacité d'ingestion de la brebis corse ainsi que sur la transformation fromagère fermière et particulièrement la typicité des fromages fermiers corses afin de défendre les modes de production traditionnels : race corse, pastoralisme, lait cru, etc.

Dans le cadre de la prochaine programmation, l'ODARC a également souhaité soutenir fortement cette filière dans le cadre des aides à la modernisation du PSN avec notamment la bonification des taux d'intervention à hauteur de 60% pour les aînés et 80% pour les JA, seule filière avec la filière caprine, à bénéficier de ses niveaux d'aide.

Comme vous le soulignez, plusieurs autres outils sont en cours de mise en place : l'abattoir petits ruminants qui est désormais inscrit au futur schéma territorial de l'abattage, la problématique foncière pour laquelle nous espérons que le processus d'autonomie et notamment son volet « foncier et fiscalité » permettra d'apporter des solutions concrètes...

Toutefois, la relance de cette filière ovine corse ne pourra se faire sans une remise à plat de la méthode de travail entre tous les acteurs. En effet malgré plus de 2 millions d'euros annuels dédiés au développement des actions collectives et de l'appui technique dans cette filière, dans le cadre du plan ambition cofinancé par l'Etat et la CDC et permettant de financer 40 salariés à temps complet, les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions.

Cette réflexion, je l'ai partagée avec les différents acteurs de la filière et au premier plan, avec l'ILOCC. Il est indispensable d'engager un travail de fond et de forme sur l'accompagnement technique et sanitaire des éleveurs, sur l'autonomie alimentaire des exploitations, sur la professionnalisation des exploitants et sur la commercialisation des produits. Ce travail doit se faire en concertation avec tous les acteurs concernés et notamment les chambres d'agriculture qui assurent le contrôle laitier et l'appui technique dans cette filière.

Dès janvier, j'organiserai une rencontre sur Altiani avec les acteurs principaux pour engager un processus de travail autour de ces thématiques afin de transcrire les résultats de ces échanges, dès 2024, dans le cadre du plan ambition.

Je vous remercie.